

*Quelques suggestions d'Aéroglisteurs Services pour le dossier technique
– Annexe A3 de la division 240 –
Dans le cadre d'une construction amateur d'aéroglisteur.*

En préparant votre dossier technique vous vous apercevrez qu'il est prévu uniquement pour des « bateaux » et en conséquence certains items ne sont pas adaptés à l'aéroglisteur.

A1 : le numéro de coque est fourni par les affaires maritimes lors de l'immatriculation en construction amateur

A5 : a priori facultatif pour la construction amateur

A9 : mentionner le tirant d'eau en mode flotté, et ajouter un tirant d'eau négatif sur coussin (pleine charge)

A12 : normalement catégorie D pour les constructions amateurs – en nombre de personne.

A13 : hélice aérienne a priori

A14 : Néant

A15 : dans le cas d'un intégré, déduire la portion qui sert à la sustentation

A17 : éventuellement mentionner ici la puissance « sustentation » en précisant « moteur séparé » ou dérivation sur moteur principal.

A18 : il peut être judicieux de mentionner la vitesse minimale « déjauger » et la vitesse de croisière pleine charge.

A19 : normalement identique à A12 dans le cas d'une seule catégorie.

B10 : néant

B12 : devrait rester vide

B14 : voir la norme ISO en vigueur

B15 : voir la norme ISO en vigueur

B17 : néant, port de EIF permanent à bord

B18 : pas de local, cockpit ouvert (si c'est le cas)

B24 : normalement inexistant sur les petits appareils, mentionner « extincteur portatif à bord » et son emplacement.

B25 : a priori néant sauf si vous êtes motorisé GPL...

Pour faciliter les démarches de nos comparses constructeurs amateurs, pensez à nous communiquer vos remarque et votre expérience dans la démarche d'immatriculation « amateur ».

Un petit mail à services@aeroglisteur.org sera apprécié et vos éléments seront mentionnés.